



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2020-52**

Séance publique du

3 juillet 2020

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture	
Identifiant :	
Date de signature : 03/07/20	
Date de réception : 03/07/2020	
	

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le 3 juillet 2020 à 10h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 29/06/20, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Laurence ANGELETTI, Madame Dominique AUGEY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESEA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOU, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

NEANT

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Kayané BIANCO

. Le Maire donne lecture du rapport ci-joint.



DIRECTION GENERALE DES
SERVICES
Direction Secrétariat Général

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2020

Nomenclature : 5.1
Election executif

RAPPORTEUR : . Le Maire

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Après l'élection du Maire, il convient de procéder à la détermination du nombre de postes d'Adjointes au Maire et à leur création en vue de leur élection.

Vu l'article L.2122-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui précise qu'il y a dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du Conseil municipal.

Vu l'article 1 2121-2 CGCT qui fixe à 55 le nombre des membres du conseil municipal pour les communes de 100 000 à 149 999 habitants.

Vu l'article L.2122-2 du même code, qui dispose que le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

L'application du pourcentage précité de 30% à l'effectif légal de cinquante-cinq (55) membres du Conseil Municipal donne un résultat de 16,5 ramené à 16 en raison de l'article L2122-2 précité.

Vu l'article L.2122-2-1 du même code, dans les communes de 80 000 habitants et plus, la limite fixée à l'article L.2122-2 précité, peut donner lieu à dépassement en vue de la création de postes d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers, sans être supérieure à 10 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

L'application du pourcentage précité de 10% à l'effectif légal de cinquante-cinq (55) membres du Conseil Municipal donne un résultat de 5,5 ramené à 5 en raison de l'article L2122-2-1 précité.

En conséquence, le nombre maximum d'adjoints autorisé par la loi est de seize (16) adjoints au Maire et cinq (5) adjoints de quartier, soit vingt-et-un (21) adjoints.

Compte tenu de la diversité des champs de compétences de notre collectivité et afin de faciliter la gestion quotidienne de notre administration, il vous est proposé, mes Chers Collègues, de bien vouloir:

- **DIRE** que le nombre d'Adjoints au Maire s'élève à seize (16)
- **DECIDER** de la création de seize (16) postes d'Adjoints au Maire,
- **DIRE** que le nombre d'Adjoints de Quartier s'élève à cinq (5)
- **DECIDER** de la création de cinq (5) postes d'Adjoints de Quartier.

Présents et représentés	:	55
Présents	:	55
Abstentions	:	0
Non participation	:	6
Suffrages Exprimés	:	49
Pour	:	49
Contre	:	0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

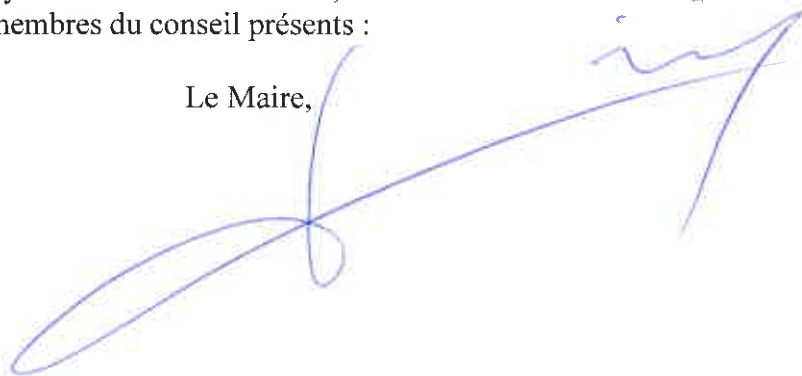
N'ont pas pris part au vote

Agnès DAURES Cyril DI MEO Claudie HUBERT Gaëlle LENFANT Marc PENA Pierre SPANO

Le Conseil Municipal a **Adopté à l'unanimité**
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire Président de
séance et les membres du conseil présents :

Le Maire,

A large, stylized handwritten signature in blue ink, likely belonging to the Mayor, Maryse Joissains Masini. The signature is fluid and extends across the width of the page.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 03/07/20
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)



CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 3 JUILLET 2020

ONT SIGNE LES MEMBRES PRESENTS ET AVEC POUVOIR
(Extrait du registre des délibérations – Art L.2121-23 du CGCT)

AMIACH Jonathan 	ANGELETTI Laurence 	AUGEY Dominique 	BENDELE Béatrice 	BENKACI Moussa
BIANCO Kayané 	BILLOT Brigitte 	BONTHOUX Odile 	BOUDON Jacques 	BRAMOULLE Gérard
CALENDIN Pierre Paul 	CANUET Joëlle 	CAPEAU Rémi 	CASANOVA Pierre-Emmanuel 	CHEVALIER Eric
COURANJOU Françoise 	DAURES Agnès 	DEVESA Brigitte 	DI CARO ANTONUCCI Sylviane 	DI MEO Cyril
DIJON Sylvain 	DILLINGER Laurent 	DONATINI Gilles 	DUBOST Jean-François 	FERAUD Marc
FERNANDEZ Stéphanie 	GRUVEL Jean-Christophe 	HADAoui Sellam 	HUARD Elisabeth 	HUBERT Claudie
JANER Amandine 	JOISSAINS Sophie 	JOISSAINS-MASIN Maryse 	KHOUIEL Salah-Eddine 	KLEIN Philippe
LENFANT Gaëlle 	MEGGIATO Perrine 	MEYNET DE CACQUERAY Sophie 	OLLIVIER Arlette 	PAOLI Stéphane
PARRA Alain 	PENA Marc 	PETEL Anne-Laurence 	PIGNATEL Josy 	SCANDOLERA Laure
SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre 	SPANO Pierre 	SUSINI Jiles 	TAULAN Francis 	TERME Françoise
TRIVIDIC Solène 	VINCENT Jean-Louis 	VINCENTI Fabienne 	ZAZOUN Michaël 	ZERKAN-RAYNAL Karima

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d' Aix en Provence

à

**SOUS - PREFECTURE
AIX EN PROVENCE**

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

03 JUL. 2020

DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées

COURRIER ARRIVE

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 07 2020
Election du Maire et des Adjointes au Maire

N° de l'ACTE : DL.2020-51

OBJET DE L'ACTE : ELECTION DU MAIRE

Délibération + annexes : feuille de signature de tous les conseillers, Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes + feuille de proclamation + enveloppe comprenant, les bulletins blancs, la feuille de dépouillement.

N° de l'ACTE : DL.2020-52

OBJET DE L'ACTE : DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Délibération

N° de l'ACTE : DL.2020-53

OBJET DE L'ACTE : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

Délibération + annexes : feuille de signature de tous les conseillers, Procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes + feuille de proclamation + enveloppe comprenant, les bulletins blancs, les bulletins nuls, la feuille de dépouillement.

N° de l'ACTE : DL.2020-54

OBJET DE L'ACTE : INFORMATION DU CONSEIL - COMMUNICATION DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Délibération + annexes

Fait à Aix en Provence, le 03/07/2020

**Direction Secrétariat Général
Service des Assemblées**